

DÉCRYPTAGE

LE POINT DE VUE DE... JEAN-FRANÇOIS RIAL, PDG DE VOYAGEURS DU MONDE

« La taxe Chirac mérite un vrai débat »

TOUR HEBDO A CHOISI DE DONNER UNE TRIBUNE AU PDG DE VOYAGEURS DU MONDE : IL SOUHAITAIT RÉAGIR À L'ARTICLE PARU DANS NOTRE DERNIER NUMÉRO, « TAXE CHIRAC, BÊTE NOIRE DES COMPAGNIES AÉRIENNES », ET AUX DERNIERS REBONDISSEMENTS SUR UN IMPÔT CONTROVERSÉ, QU'IL DÉFEND AVEC FERVEUR.

Tour Hebdo a publié un article le mois dernier sur la taxe Chirac, auquel je ne peux m'empêcher de réagir. De quoi s'agit-il ? Cette taxe a fait l'objet d'un relèvement récent de 12 %, ce qui au passage était moins important que l'inflation, car ce taux doit être comparé à sept ans de non-augmentation... La hausse ne pouvait donc être qualifiée de « démesurée » et tenait lieu de rattrapage, comme l'a expliqué le gouvernement.

Les idées fausses sur la taxe Chirac ont la vie si dure qu'elles arrivent à contaminer les députés qui imaginent qu'elle a un rapport avec la situation économique d'Air France*. Le plus grave, lorsqu'on cherche à discréditer la taxe Chirac, est d'assurer qu'elle génère une distorsion de concurrence vis-à-vis des compagnies aériennes étrangères au détriment des compagnies françaises. C'est mathématiquement faux et donc parfaitement inexact. En effet, cette

taxe s'applique à tous les vols au départ de la France, qu'ils soient de compagnies étrangères ou françaises ! Et le marché des compagnies françaises, ce sont les vols au départ de ou à l'arrivée en France, sauf à avoir une sixième liberté qu'elles n'ont pas ! Or, sauf à considérer que cette taxe modique empêcherait les Français de prendre l'avion au profit d'un autre mode de transport, ou que pour quelques euros on franchisse la frontière pour finalement dépenser plus afin de partir d'un aéroport étranger, il ne peut donc y avoir distorsion de concurrence car le passager Emirates ou Singapore la paye de la même façon ! Et le législateur a même prévu d'exonérer le passager AF en transit en France sur un vol New York-Bombay... Ça, personne ne le rappelle.

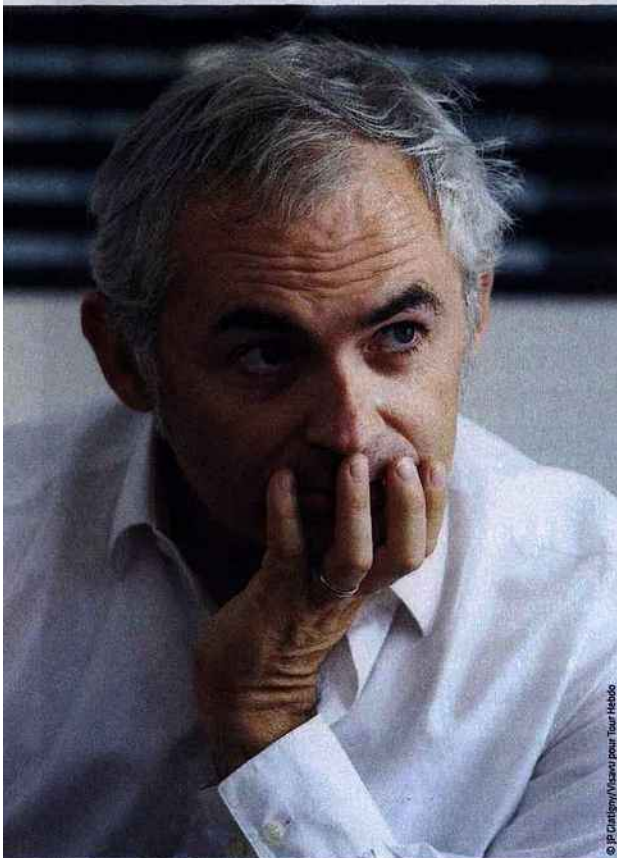
« LE PREMIER IMPÔT MONDIAL CITOYEN »

Pourtant, cette taxe, premier impôt mondial citoyen et au concept humaniste très puissant, mérite mieux. Elle est l'esquisse et l'avant-garde d'un nouvel ordre mondial où l'humanité entière considérerait collectivement qu'elle doit financer certains « biens publics mondiaux » (éducation, santé, climat...). Cette taxe peut être critiquée sur son concept même, ou sur la nature du produit taxé : son extension est d'ailleurs proposée à d'autres modes de transport par mon ami Laurent Magnin (Pdg de XL Airways France, ndlr). Je ne partage pas ces critiques mais

elles peuvent faire débat, c'est parfaitement légitime. Toutefois, la critique sur la distorsion de concurrence, elle, ne tient tout simplement pas debout et ne résiste pas à l'analyse. Depuis la mise en place de la taxe Chirac, tous les chiffres comparatifs de l'évolution du trafic aérien, au départ des principaux pays développés, montrent que la France est dans la moyenne de la croissance des pays de l'OCDE. D'ailleurs, qui pourrait croire qu'une taxe qui coûte 2€ en classe économique et 20€ en classe affaires ferait baisser le volume du trafic aérien ? Cela ressemblerait à une blague... Bien sûr, cet argument sur la distorsion de concurrence est utilisé car il est le plus puissant par son corporatisme : « On détruirait la compétitivité de nos compagnies avec cette taxe ! ». C'est sûr, ça fait des voix... Sauf que c'est parfaitement faux ! Je rappelle enfin que Unitaid et donc la taxe Chirac parviennent à prendre en charge les soins des trois quarts des enfants atteints du Sida dans le monde ! Et ce pour un coût de gestion de 3 %, qui dit mieux ? Cette taxe mérite un vrai débat. Il faudrait par exemple s'intéresser à l'affectation de cette augmentation qui va au fonds mondial contre le Sida, et à ses conséquences. Mais de cela, rien n'est dit. Les arguments chocs sont sans doute plus efficaces... ●

Jean-François Rial

* Le 14 octobre, la commission des Finances de l'Assemblée nationale a adopté un amendement, déposé par plusieurs députés de l'opposition, demandant la suppression de cette augmentation.



© JP Pradier/Vicini pour Tour Hebdo